



## ATTESTATION D'ASSURANCE

Contrat "MAE Associations Plus"

### ■ MAE

62 rue Louis Bouilhet  
CS 91833  
76044 ROUEN CEDEX  
02 32 83 62 00 pour la gestion de votre contrat  
02 32 83 63 00 en cas de sinistre  
s.production@mae.fr

FEDERATION FCPE  
MME ANNE CHARLOTTE ROSSI  
108 - 110 AVENUE LEDRU-ROLLIN  
75011 PARIS

### ■ Votre code adhérent : C006835113

Assurance de votre association  
Votre adresse mail : odouakh@fcpe.asso.fr

Rouen, le 18 décembre 2025

Nous soussignés, **la MAE Assurance**, Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables, régie par le Code des Assurances dont le siège est à Rouen – 62, RUE LOUIS BOUILHET – CS 91833 – 76044 ROUEN CEDEX, attestons que **FEDERATION FCPE** sise 108 - 110 AVENUE LEDRU-ROLLIN 75011 PARIS est assurée par le contrat cité en référence ainsi que **les conseils départementaux ou locaux FCPE en règle avec la FCPE Nationale**, pour les risques suivants :

#### R01 - ACTIVITÉS

Responsabilité civile/Défense - Recours - Individuelle corporelle (accident, invalidité, décès) - Assistance - Service téléphonique d'informations juridiques

Nature : Activités de l'association

Dates : du 01.01.2026 au 31.12.2026

Effectif : 40 000

#### R04 - BIENS À USAGE COLLECTIF

Vol et autres risques accidentels

A concurrence de : 1 021 136,00 €

Dates : du 01.01.2026 au 31.12.2026

#### R07 - LOCAUX OCCUPÉS TEMPORAIREMENT

Risque locatif - Recours des Risques locatifs - Recours des voisins et des tiers - Recours du propriétaire au titre des biens meubles - Explosion - Bris de glace

Superficie max. : 250 m<sup>2</sup>

Dates : du 01.01.2026 au 31.12.2026

Fréquence d'occupation max. : 31 jours

#### R18 - ORGANISATEUR DE MANIFESTATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE

Responsabilité civile/Défense

Dates : du 01.01.2026 au 31.12.2026

#### R31 - LOCATAIRE OU OCCUPANT À TITRE GRATUIT

Recours du propriétaire - Recours des voisins et des tiers - Incendie et risques annexes - Tempête, grêle, neige - Dégâts des eaux - Catastrophes naturelles - Attentats et actes de terrorisme - Vols et actes de vandalisme - Bris de glaces - Frais exposés et pertes subies

Surfaces déclarées aux conditions générales

Fréquence d'occupation : 365 jours

Dates : du 01.01.2026 au 31.12.2026



ATTESTATION D'ASSURANCE - Contrat "**MAE Associations Plus**"

Ce contrat est renouvelable par tacite reconduction annuelle le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Les risques cités sont garantis par le présent contrat conformément aux termes des Conditions Générales et Particulières qui ont force de loi entre les parties.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit, sous réserve de validité du contrat.

Stéphane COSTE  
Directeur général

**Assistance Rapatriement :**  
appelez notre Assistance MAE   
en France : **0 800 100 130**   
depuis l'étranger : CODE PAYS **+ 33 2 90 08 00 28**

**Service d'informations  
juridiques Associations :**  
Service IMA Technologies  
 **0969 322 730**  
APPEL NON SURTAXE